N° 314

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 mai 1975.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE

portant modification de l'Ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale.)

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5º législ.): 1º lecture, 1488 rectifié, 1517 et in-8° 241.

2º lecture, 1631, 1647 et in-8° 268.

Sénat: 1. lecture, 257, 276 et in-8° 107 (1974-1975).

L'Assemblée Nationale a adopté, avec modifications, en deuxième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article premier.	
	•
Art. 2.	
Supprimé	
	•
Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 mai 1975.	
Le Président,	

Signé: Edgar FAURE.